

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 56 (1994)
Heft: 9

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«Rien appris et tout oublié»

Lors d'une récente conférence de presse, c'est par cette expression peu flatteuse que le Président de la Confédération Otto Stich a désapprouvé l'attitude des citoyens qui refusent d'accepter, sans ciller, ses prochaines mesures d'épargne. Le ton arrogant qu'adopte notre ministre des Finances pour traiter d'ignares les contribuables qui osent mettre en doute sa politique financière me laisse pour le moins songeur. Cette «gifle» s'adresse aussi à l'agriculture puisque celle-ci s'oppose à la suppression planifiée de la ristourne douanière sur les carburants. Pour l'agriculture, cette ristourne sur la surtaxe douanière de base sur l'essence et le diesel se monte à 70 millions de francs par année. Ce droit légal repose sur un arrêté fédéral, daté du 29 septembre 1961. La taxe douanière sur les carburants avait alors été introduite pour servir de manière ciblée à la construction des routes nationales. Etant donné que les agriculteurs ne sont pas autorisés à circuler sur les routes nationales, et que de toute manière ils n'utilisent que 10% de leur consommation totale en carburant sur les routes, il est juste qu'une partie des taxes payées leur soit rétrocédée. La suppression de la ristourne avait déjà donné matière à discussion lors des débats sur le deuxième programme d'assainissement des finances fédérales et fut évitée de justesse. Il est inconcevable que cette décision soit remise en question déjà une année après, les faits n'ayant pas changé entre-temps. Quoi qu'il en soit, nous mettrons tout en œuvre pour que l'agriculture continue de recevoir cette contribution et nous comptons sur le soutien des organisations agricoles et forestières, ainsi que sur celui des parlementaires du secteur rural. Libre à chacun de croire l'argument que l'agriculture récupérera les 70 millions perdus par le biais des paiements directs versés par la Confédération. Il est certain que si la ristourne est supprimée, l'agriculture perd des moyens financiers qui lui reviennent de droit et contribuent depuis 1961 à abaisser les coûts de la production. Cette ristourne est d'ailleurs conforme au GATT et sera également octroyée aux agriculteurs des pays membres de l'Union européenne. A la 69^{ème} Assemblée des délégués de Weinfelden, le 24 septembre, ce sujet, et les éventuelles mesures à prendre, feront certainement l'objet de discussions animées. A cette occasion, le président central cédera les rênes de l'ASETA à une autre personnalité. Quelques articles de ce numéro relatent les activités de l'«Association des propriétaires de tracteurs», c'est-à-dire de l'ASETA, durant ces 70 dernières années, alors que d'autres traitent le sujet brûlant de la TVA.

Werner Bühler, directeur

Sommaire

Editorial	1
TA-spécial	
– Pendant 8 ans à la tête de l'ASETA	2
Actualités	
– TVA – les dés sont jetés	4
ASETA	
– L'ASETA fête son 70 ^e anniversaire	6
– Le rapport annuel	8
– Ecole d'agriculture de Grange-Verney et le «centre de formation ASETA»	13
Marché des machines	14
Nouvelles des sections	
– La section de Thurgovie	16
– FR: voyage à Bologne	20
– VD: cat. G	20
Technique des champs	
– Colza: différentes méthodes de lutte contre les mauvaises herbes	21
Revue des produits	25
Rapport FAT no 443	
– Une mécanisation légère ou lourde?	27
Impressum	15

Page de couverture:

70 ans de l'ASETA: Le nouveau centre, la base pour des services performants.